

2020/0040

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le 21 JUIL. 2020 **SELO**
ID : 059-215900358-20200720-20200720_D0040-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le seize juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 18

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.CHRETIEN.
WERY.BAROCHÉ.RAVIDAT.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.DELTOUR.CAFFIAU.STALLA.
DELPLANQUE-GABET.CUVILLIER-BOUILLON.

Absente ayant donné pouvoir : Mme WAUCHEUL à M. PETIT.

Absent : M. CHALDAUREILLE.

Objet : DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE NATIONALE.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un courrier transmis par le ministère de la Défense, le 02 juillet 2020, précise que la commune doit désigner un élu comme correspondant de la défense.

Son rôle est principalement de sensibiliser les concitoyens aux questions de la défense, notamment les jeunes, dans le cadre d'une mission d'information locale.

Monsieur Antoine BADIDI, Maire, se porte candidat.

L'élection doit se faire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Après dépouillement, Monsieur Antoine BADIDI, Maire est élu à la majorité correspondant de la défense nationale.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le 20 JUIL. 2020

